

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'EXPLOITATION DES BOIS COMME SOURCE D'ENERGIE

Nature : 7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le **07 juillet**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **01 juillet 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNÉ

Présents :

Y. SONNERAT, K. FALCONNAT, L. MONDONGO, F. DREME, C. BERNIGAUD, E. FRULLINO, P. LANGANNÉ, Y. BAUDIN, P. AGERON, S. CARTIER, J. CHAMOSSET, R. DALLEVET, N. DAVIET, D. DEVULDER, L. DUBOIS, A. GIMENEZ, F. MONTAGNON, I. PACHECO, C. PÉPIN, J-C. PERCEVAL, M. RABATEL, I. RAVIER, J-M STÉDILE

Absent :

C. BRUCHE, G. FLUTTAZ, S. FORNUTO, G. PONTAROLLO, V. LEBAILLY

Pouvoirs :

C. BRUCHE à J-M STÉDILE
G. FLUTTAZ à I. PACHECO
S. FORNUTO à L. DUBOIS
G. PONTAROLLO à P. LANGANNÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu le plan de gestion de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts (ONF),

Vu les conseils techniques fournis par l'ONF concernant l'exploitation forestière de la parcelle cadastrée section B n°914, située à Quincy,

Considérant que l'exploitation d'une partie de cette parcelle, sur une surface de 6,28 hectares, est prévue dans le cadre du plan de gestion pour une valorisation à la fois en bois d'œuvre et en bois énergie,

Considérant que le Département de la Haute-Savoie propose un dispositif de soutien financier à la valorisation énergétique des bois perdus, à hauteur de 500 €/ha, dans la limite de 40 % des dépenses éligibles (exploitation et transport),

Considérant l'intérêt de cette opération pour la valorisation durable des ressources forestières communales et la transition énergétique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

Pour(s)	Contre(s)	Abstention(s)	Ne participe pas au vote
27			

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès du Département de la Haute-Savoie une subvention pour l'exploitation forestière de la parcelle B n°914 située à Quincy, au titre de la valorisation des bois perdus en bois énergie.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'instruction et à la mise en œuvre de cette demande de subvention, et à signer tout document utile à cet effet.

Article 3 : De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal dès réception de la notification de subvention.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme par Monsieur le maire

Le Maire
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune Sillingy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Sillingy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Conseil municipal de Sillingy du lundi 07 juillet 2025

Délibération 2025-053 exécutoire compte tenu :	
de sa transmission en Préfecture le :	17 juillet 2025
de sa mise en ligne le :	18 juillet 2025